

## | Propriétaire bailleur



DELEGATION
N° de dossier
Date du dépôt 🔲 📗 📗

 $\square$  Définitif (oligatoire au moment du paiement)

 $\square$  Prévisionnel (si le montant des travaux est supérieur à 100 000  $\in$  HT)

Réservé à l'Anah

D	П	Λ	Λ		F	FI	Λ	1/	ΔI	VI.	F	N	1	FI	N	П	Г
г		$\boldsymbol{\vdash}$						u Æ	<b>-</b> \ I	v		IV	ш		ıv		

IDENTITÉ DU DEMANDEUR DE LA SUBVENTION*					
Adresse du domicile ou du siège :					
Code Postal : L L L L L L L L L L L L L L L L L L					
Code Postal : L	Commune :				

FINANCEMENT DES TRAVAUX		
☐ Coût total des travaux à réaliser. ☐ Coût de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage. ☐ Honoraires de maîtrise d'œuvre. ⑥ Montant total des dépenses HT		
<ul> <li>□ Financement :</li> <li>• Prêt bancaire</li></ul>		€
- Aide de l'Anah - Aide du FART (programme "Habiter Mieux")(1) Commune ou établissement public de coopération intercommunale (2) Département - Région - Union européenne - Autre aide publique (ADEME, Agence de l'eau)(3).  Total des aides publiques  • Autres aides.	non   oui   montant :	
• Total des ressources (prévues)	:	€

Signature du demandeur

certifie sur l'honneur<sup>(4)</sup> l'exactitude des renseignements ci-dessus.

<sup>\*</sup>Reporter l'identité du demandeur figurant sur le formulaire de demande de subvention.

<sup>##</sup> Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART).

<sup>&</sup>lt;sup>(2)</sup>Communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, métropole...

<sup>&</sup>lt;sup>(3)</sup>À préciser

<sup>&</sup>lt;sup>(a)</sup>Déclaration sur l'honneur: toute fausse déclaration à l'occasion du dépôt de la demande ou de toute autre démarche vis-à-vis de l'Anah entraînera le retrait de l'aide allouée, le remboursement des sommes indûment perçues éventuellement majorées par décision du Conseil d'administration, et l'interdiction de déposer en tant que propriétaire ou en tant que mandataire, des dossiers de demande de subvention auprès de l'Anah et ce, sans préjudice de poursuites judiciaires. La loi rend passible d'amende ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fausses déclarations (art. L.441-1 du Code pénal).